

ASSEMBLEE NATIONALE

13 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 301

présenté par
M. Hamel

AVANT L'ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi l'intitulé du chapitre premier :

« Faciliter la réalisation de logements sur les terrains publics ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.